

FORTES CHALEURS AU TRAVAIL : CONNAISSEZ-VOUS VOS DROITS ?

La chaleur au travail est
un **vrai risque professionnel.**



Des **obligations**
pour les employeurs
publics.



De **bonnes pratiques**
pour protéger la santé
des agents.



Des solutions existent
pour un service public
qui **protège ses agents.**



LA CHALEUR AU TRAVAIL DEVIENT UN **ENJEU MAJEUR**

Les épisodes de forte chaleur
ont des **impacts réels** sur
la santé et la sécurité des agents.



FATIGUE ACCRUE
Baisse d'énergie, épuisement
plus rapide.



RISQUES POUR LA SANTÉ
Déshydratation, malaises,
coup de chaleur, troubles
cardiovasculaires...



RISQUE D'ACCIDENTS
Moins de vigilance, plus d'erreurs,
chutes, coupures, troubles
de la concentration...



IMPACT SUR LA SANTÉ MENTALE
Irritabilité, stress, difficultés
à récupérer.

L'EMPLOYEUR DOIT METTRE EN PLACE DES SOLUTIONS CONCRÈTES !

Dans les bureaux, les écoles, sur la voirie, dans tous les services : la prévention doit être adaptée.



Adapter les horaires pour éviter les heures les plus chaudes.



Prévoir des pauses plus fréquentes et plus longues dans des endroits frais.



Mettre à disposition des locaux frais ou climatisés pour les pauses et, si possible, pour le travail.



Alléger les charges de travail et utiliser des aides à la manutention.



Adapter les postes et fournir des équipements : vêtements légers, protection solaire, ventilateurs...



Garantir l'accès à une eau potable fraîche, en quantité suffisante.



Identifier les personnes plus sensibles à la chaleur et adapter les tâches en conséquence.



Informez, sensibilisez et associez les agents aux décisions.

Vos contacts Cfdt :



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

[CFDT.FR/ADHESION](https://www.cfdt.fr/adhesion)

